



## BRIEFING PILOTES

- Stricte respect du code de la route et des vitesses autorisées.
- Fiches de Contrôle. Le jeu complet est distribué lors des vérifications administratives. Il ne sera pas remplacé en cas de perte.
- Les Commissaires présents au départ des Spéciales de Régularité seront opérationnels 30 minutes avant l'heure définie. Possibilité de se présenter à ces contrôles 15 minutes avant.
- Procédure des contrôles Horaires : Présentation par le Commissaire de l'heure de pointage de l'équipage sur une ardoise, le copilote doit retranscrire cette heure de pointage sur la fiche de contrôle et la monter au Commissaire pour validation.
- Lors des traversées de village, les moyennes imposées ne s'appliquent pas jusqu'à 2 km minimum après la sortie de la zone d'agglomération.
- Vitesse imposée dans les Spéciales de Régularité, changement de moyenne dans les S.R. 5 - S.R.8 – S.R.13.

En cas de conditions exceptionnelles et sur décision de la Direction Course, ces vitesses moyennes pourront être modifiées et remplacées par celles inscrites au dos de la fiche de contrôle.

- La vitesse imposée dans tous les villages est de 30 km/h quelque soit la limitation en vigueur.
- La vitesse imposée dans les lieux-dits et celle du Code de la Route.
- Pour des raisons de sécurité, aucun stationnement de concurrents et d'assistances, empiétant sur l'accotement ainsi que sur la chaussée, ne sera autorisé à proximité des Spéciales de Régularité ainsi que sur l'entièreté de l'itinéraire.
- En cas d'abandon, barrer le numéro de compétition et appeler la Direction de Course pour signifier l'abandon. En cas de décision de reprendre la course, informer la Direction Course au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
- Lors de la mise en parc Fermé des véhicules, ne pas oublier de laisser les clés du véhicule au responsable de parc.
- Toutes les communications officielles se feront par email et sur l'application Sportity.
- Mise en place d'un groupe WHATSAPP entre la DC et les Copilotes pour partager les infos sur le routier
- Rendre le carnet d'infraction au CH 8 de fin de rallye à Monaco



## DRIVERS BRIEFING

- Strict respect of the traffic regulations and the authorized speeds.
- Time cards. Complete set distributed during the administrative checks. It will not be replaced in case of loss.
- The Marshals at the start of the Regularity Stages will be ..... 30 minutes before the defined time. It is possible to arrive at these controls 15 minutes before.
- Procedure of the time controls: The Marshal indicate on a digital tablet the time of presentation of the crew, the co-driver must transcribe this time on the time card and show it to the Marshal for validation.
- In case of a village crossing, average speed limits do not apply until at least 2 km after the village exit.
- - Imposed speed in the Regularity Stages, change of average speed in the S.R. 5 - S.R.8 - S.R.13.
- In case of exceptional conditions and on decision of the Race Direction, these average speeds can be modified and replaced by those written on the back of the control form.
- The speed limit in all villages is 30 km/h regardless of the speed limit in force.
- The speed imposed in the hamlet is the one of the traffic regulations
- For safety reasons, it's forbidden for Competitors and Service Teams to park on the road shoulder nearest the start of the special stages as well as the traffic lane.
- In case of withdrawal, cross out the competition number and call the Race Direction to indicate the retirement. In case of decision to restart the race, inform the Race Direction at the latest 30 minutes after the arrival of the last competitor.
- When the vehicles are parked in the Parc Fermé, do not forget to leave the keys of the vehicle to the person in charge of the park.
- All Official communications will be done by email and on the Sportity application.
- Establishment of a WHATSAPP group between the DC and the Co-pilots to share information on the road
- Return the offense book to the TC 8 at the end of the rally in Monaco